



**GDSA**  
GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE ABEILLES *Lot*



Monsieur Michel BETAÏLLE

Président du G D S Abeilles du LOT

Tél 06 15 66 16 41

[michelbetaille@orange.fr](mailto:michelbetaille@orange.fr)

le 08 octobre 2018

Monsieur Guy DELPUECH

Président de la Ruche du Quercy

Tél 05 65 22 00 73

[guy.delpuech@wanadoo.fr](mailto:guy.delpuech@wanadoo.fr)

**Objet : Déclaration des ruchers**

Monsieur le Maire,

Tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année, ses colonies d'abeilles, entre le 1er septembre et le 31 décembre, en précisant notamment leur nombre et leurs *emplacements (loi 2009-967 du 3 août 2009 et article L221-1 du code rural)*.

Un certain nombre d'apiculteurs ne déclarent pas leurs ruches, or cela est préjudiciable pour le suivi sanitaire apicole et l'octroi d'aides européennes dans le cadre du Plan apicole européen. Il est important de les encourager à effectuer cette déclaration en leur rappelant cette obligation légale.

Cette déclaration est très facile à réaliser en utilisant le portail internet dédié :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>.

Il nous est apparu que le bulletin municipal, par sa proximité avec les habitants, pouvait se révéler être un canal de communication efficace pour toucher les apiculteurs familiaux.

Aussi, nous vous sollicitons pour appuyer cette campagne nationale d'information. A cet effet, nous vous proposons en pièce jointe un petit texte qui pourrait être diffusé dans votre bulletin municipal, accompagné d'une reproduction miniature de l'affiche officielle.

Comptant sur votre soutien dans cette démarche, nous vous prions, d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération la plus distinguée

Le Président Michel Bétaïlle

Le Président Guy Delpuech